

MESR

RAPPORT DE PROMOTION 2026

Liste d'aptitude de droit commun Ingénieurs de recherche (IGR)

I – DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

Le code général de la fonction publique a introduit les lignes directrices de gestion ministérielles pour déterminer de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique des ressources humaines en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion du 25 mars 2024 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont publiées au BOESR n° 17 du 25 avril 2024.

Afin de garantir un traitement équitable d'attribution des promotions au choix pour l'ensemble des personnels, le ministère a mis en place des procédures transparentes permettant d'objectiver l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle et de prévenir les discriminations en étant vigilant à ce que les promotions attribuées respectent les principes d'égalité et diversité. Une attention particulière est apportée au respect de la proportion hommes-femmes parmi les promouvables, à la prise en compte de la diversité des environnements professionnels, à l'équilibre entre les branches d'activité professionnelle (BAP), à la promotion des personnels en situation de handicap, et à la valorisation de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale.

La sélection des personnels éligibles à une promotion au choix est fondée sur l'appréciation de leur valeur professionnelle et de leur expérience, mesurée à travers des dossiers de propositions rédigés par les supérieurs hiérarchiques et, pour les promotions de la filière ITRF par les rapports d'activité des personnes concernées et d'un classement de ces propositions par l'autorité hiérarchique.

II – COMPTE RENDU DE LA SELECTION AU CHOIX

A- Informations statistiques sur les promouvables et les dossiers proposés

Pour rappel, sont promouvables à la liste d'aptitude les agents remplissant les conditions suivantes : conformément à l'article 14 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, peuvent être promus au choix, les ingénieurs d'études justifiant de neuf ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie A.

En 2026, le nombre de possibilités de promotions est de 73.

Pour mémoire, en 2025, 71 promotions ont été prononcées.

9172 personnels remplissent les conditions pour bénéficier de l'avancement dans le corps des IGR. Parmi ces personnels promouvables, la proportion est de 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 53 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 12 ans 11 mois et 2 jours. L'ancienneté moyenne de grade est de 7 ans 10 mois et 4 jours.

Les personnels promouvables exercent principalement dans les environnements professionnels suivants : 85 % dans l'enseignement supérieur (SUP), 15 % dans l'enseignement scolaire (SCO) et moins de 1 % dans l'univers jeunesse et sports (JS) avec une répartition par BAP suivante :

BAP		PROMOUVABLES SUP	PROMOUVABLES SCO	PROMOUVABLES JS	PROMOUVABLES TOTAL	%
A	Sciences du vivant	688	2	0	690	8%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	394	4	0	398	4%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	668	1	1	670	7%
D	Sciences humaines et sociales	187	30	0	217	2%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	1750	839	6	2595	28%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	1067	206	9	1282	14%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	439	45	1	485	5%
J	Gestion et pilotage	2609	219	7	2835	31%
TOTAL		7802	1346	24	9172	100%

Au titre de la campagne 2026, la DGRH a reçu 376 propositions réparties comme suit : 47% de femmes et 53% d'hommes.

La moyenne d'âge des proposés est de 51 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 13 ans 5 mois et 18 jours et l'ancienneté moyenne de grade est de 6 ans 1 mois et 9 jours.

Les personnels proposés sont principalement affectés dans les univers suivants : 83 % dans le SUP, 17 % dans le SCO et moins de 1% dans l'univers JS, avec une répartition par BAP suivante :

BAP		PROPOSES SUP	PROPOSES SCO	PROPOSES JS	PROPOSES TOTAL	%
A	Sciences du vivant	17	0	0	17	5%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	17	0	0	17	5%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	31	0	0	31	8%
D	Sciences humaines et sociales	14	2	0	16	4%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	64	33	0	97	26%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	43	10	1	54	14%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	17	3	0	20	5%
J	Gestion et pilotage	110	14	0	124	33%
TOTAL		313	62	1	376	100%

B- Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Le choix des promus résulte d'un examen au sein de la DGRH. Les établissements d'enseignement supérieur et les académies procèdent à un classement ordonné des dossiers qui est pris en compte au moment de l'établissement de la liste d'aptitude.

Pour évaluer la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des dossiers proposés, l'administration s'est fondée sur les critères suivants :

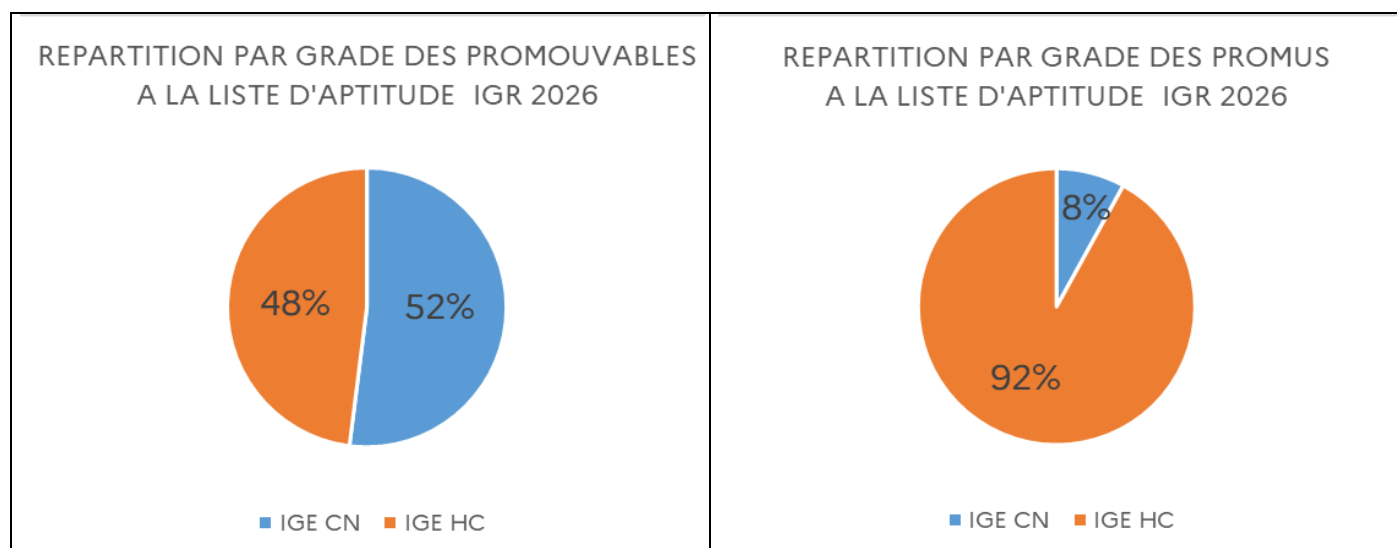
- en matière de valeur professionnelle : la nature des fonctions exercées, la catégorie d'établissement, le niveau d'expertise, le montant des budgets gérés, la nature des relations avec les partenaires, les publications, la coopération internationale, etc. ;
- en matière de parcours professionnels : la diversité des fonctions exercées et les mobilités géographiques et/ou fonctionnelles au sein des ministères éducatifs, des établissements d'enseignement supérieur, la mobilité interministérielle ou vers d'autres fonctions publiques.
- L'examen des dossiers a amené la DGRH à ne pas respecter l'ordre de classement proposé par un établissement d'enseignement supérieur afin de respecter les grands équilibres nationaux relatifs aux BAP, au genre et à l'équilibre entre les établissements ; dans ce cadre, la qualité des dossiers concernés n'est pas en cause.

Le rapport d'activité rédigé par l'agent doit lui permettre de démontrer non seulement sa valeur professionnelle dans son poste actuel mais également les acquis de l'expérience professionnelle obtenus tout au long de sa carrière.

En matière de prévention des discriminations, la DGRH a veillé au respect des équilibres femmes/hommes. Ainsi, sur les 73 dossiers retenus, 51 % sont des femmes, et 49 % sont des hommes, soit une répartition équivalente à la proportion femmes/hommes des promouvables.

L'âge moyen des promus est de 53 ans, équivalent à celui de l'ensemble des promouvables. L'ancienneté moyenne de corps est de 15 ans 8 mois et 29 jours, soit supérieure de 3 ans à la moyenne des promouvables, et l'ancienneté de grade est de 6 ans 8 mois et 10 jours, équivalente à la moyenne des promouvables.

La comparaison de répartition par grade des effectifs sur la population des promouvables et promus montre que les personnes les plus avancées dans le corps des ingénieurs d'études, dont les acquis de l'expérience professionnelle sont supérieurs, sont davantage promus.



La diversité des environnements professionnels est également assurée parmi les personnels promus : 83 % des promus sont affectés dans le SUP, soit 2 points inférieurs aux promouvables, 15 % dans le SCO et 1% dans l'univers JS.

Répartition des promus par BAP :

BAP		PROMUS SUP	PROMUS SCO	PROMUS JS	PROMUS TOTAL	%
A	Sciences du vivant	6	0	0	6	8%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	3	0	0	3	4%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	5	0	0	5	7%
D	Sciences humaines et sociales	3	1	0	4	5%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	14	6	0	20	27%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	7	1	1	9	12%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	4	0	0	4	5%
J	Gestion et pilotage	19	3	0	22	30%
TOTAL		61	11	1	73	100%

A titre d'exemple, trois parcours professionnels sont décrits succinctement ci-dessous :

- 58 ans, titulaire d'un DUT Génie civil option bâtiment, avec une carrière de 19 ans en qualité d'ingénieur d'études.
Appartenant à la BAP G, il a débuté sa carrière en tant que volontaire à l'aide technique dans une université ultramarine, avant d'être recruté en qualité de technicien supérieur dans une collectivité territoriale ultramarine. Il accède par détachement en 2004 au corps des techniciens de recherche, puis en 2006 au corps des ingénieurs d'études. Après avoir occupé les fonctions de responsable du service intérieur, puis de chef de service technique immobilier et logistique, il est aujourd'hui directeur de l'équipement, de la prévention de l'immobilier et de la logistique.
- 65 ans, titulaire d'un DESS Sciences des matériaux, avec une carrière de plus de 36 ans en laboratoire de recherche.
Appartenant à la BAP C, il a débuté sa carrière dans le secteur privé, avant d'intégrer en tant que contractuel un laboratoire de microscopie et diffractions électroniques. Il accède par concours en 1994 au corps des techniciens de recherche, puis en 2007 au corps des ingénieurs d'études. Après avoir occupé les fonctions de responsable technique du parc instrumental en calorimétrie, puis de responsable des études expérimentales et scientifiques des matériaux inorganiques, il est aujourd'hui co-responsable du centre d'expertise en thermochimie et participe activement à la recherche scientifique dans le domaine de la thermochimie. Ses recherches ont donné lieu à de nombreuses publications dans des revues scientifiques internationales, contribuant à la renommée de son université.
- 49 ans, titulaire d'une maîtrise d'informatique, avec une carrière de 26 ans en qualité d'ingénieure d'études sur des fonctions d'encadrement et de responsable de la sécurité des systèmes d'information au sein d'une DSI.

Appartenant à la BAP E, elle a progressé tout au long de sa carrière passant d'administratrice systèmes et réseaux à urbaniste - cheffe de projet, tout en demeurant responsable de la sécurité du système d'information (RSSI), et enfin responsable du pôle application métiers et développement. Aujourd'hui, elle manage un portefeuille de projets numériques stratégiques pour son université, tout en pilotant et coordonnant la politique de sécurité du système d'information. Elle a été décorée chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.